



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24456
17 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A sa 3107e séance, le 17 août 1992, à la suite de l'adoption de la résolution 772 (1992), dans le cadre de l'examen par le Conseil de "La question de l'Afrique du Sud", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration ci-après au nom du Conseil :

"En ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée, j'ai été autorisé à faire la déclaration ci-après au nom du Conseil :

Les membres du Conseil croient comprendre que le Secrétaire général consultera le Conseil sur le nombre d'observateurs qu'il entend mettre en place de temps à autre."
